



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 6

Réunion plénière du : 14 novembre 2022

Lieu : Yvetot à 18H30

Membres présents : MM. Jacques CHANCEREL, Michel MONNIER, David GOSSE, Raphael GRIEU.

Membre excusé : MM. Damien CROCHEMORE, Pierre COLLETTE, Jean-Pierre VILPOIX, Martial MOTTE.

Invité : M. Pierre GRANDIN (conseiller technique)

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes et Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** pour les rencontres de championnats et dans le **délai de 2 jours** pour les rencontres de coupes, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

Démission :

Membre de la Commission Départementale des Jeunes et Technique depuis de nombreuses années, Mr Varin Jérémie a souhaité démissionner pour raisons personnelles.

Les membres de la Commission Départementale des Jeunes et Technique le remercie pour le travail effectué durant toutes les années passées au sein de la CDJT.

Adoption des procès-verbaux

Les procès -verbaux n°3, 4, 5 sont adoptés à l'unanimité.

FOOT U7 / U9 /U11

La commission rappelle que seul les feuilles de plateaux misent sur le site du district doivent être utilisées. La CDJT constate que les règles du foot animation ne sont pas respectées lors des plateaux.

Petits rappels du foot à 4 (U6/U7) :

- Le foot à 4 c'est 4 joueurs sur le terrain uniquement, 0 à 2 remplaçants
- Ballon taille 3 ou 4
- 40 minutes maximum de pratique
- Zone protégé à 8 mètres



- Dimension terrain 30*20 mètres
- Relance du gardien interdit de volée ou ½ volée
- Le tacle est interdit
- Touche au pied, soit par une passe, soit par la conduite (pas de frappe directe)
- Arbitrage éducatif en dehors du terrain
- Il faut tendre à ce que tous les enfants doivent avoir le même temps de jeu

Petits rappels du foot à 5 (U8/U9) :

- Le foot à 5 c'est 5 joueurs sur le terrain uniquement, 0 à 2 remplaçants
- Ballon taille 3 ou 4
- 50 minutes maximum de pratique
- Zone protégé à 8 mètres
- Dimension terrain 35*25 mètres
- Relance du gardien interdit de volée ou ½ volée
- Touche au pied, soit par une passe, soit par la conduite (pas de frappe directe)
- Arbitrage éducatif en dehors du terrain
- Il faut tendre à ce que tous les enfants doivent avoir le même temps de jeu

Petits rappels du foot à 8 (U10/U11) :

- Le foot à 8 c'est 8 joueurs sur le terrain uniquement, 0 à 2 remplaçants
- Ballon taille 4
- 60 minutes maximum de pratique
- Dimension ½ terrain à 11
- Le coup de pied de réparation (Pénalty) est autorisé
- Relance du gardien à la main sauf au pied si ballon posé au sol
- Touche à la main
- Arbitrage importance de mettre un arbitre central, et des arbitres assistants à chaque match
- Il faut tendre à ce que tous les enfants doivent avoir le même temps de jeu

Rappel des dates officielles pour les réunions de secteurs de la deuxième phase U7/U9 :

Secteur 1 : Catégorie U7 le mercredi 11 janvier 2023

Secteur 1 : Catégorie U9 le lundi 9 janvier 2023

Secteur 2 : Catégories U7 et U9 le vendredi 6 janvier 2023

Secteur 3 : Catégories U7 et U9 le lundi 9 janvier 2023

Secteur 4 : Catégories U7 et U9 le mardi 3 janvier 2023

Secteur 5 : Catégories U7 et U9 le jeudi 5 janvier 2023

Secteur 6 : Catégorie U7 le lundi 9 janvier 2023

Secteur 6 : Catégorie U9 le vendredi 6 janvier 2023



Secteur 7 : Catégories U7 et U9 le mardi 10 janvier 2023

Secteur 8 : Catégories U7 / U9 le 4 janvier

Secteur 9 : Catégorie U7 le mercredi 4 janvier

Secteur 9 : Catégorie U9 le mercredi 11 janvier

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

La Commission Départementale des Jeunes et Technique a décidé de maintenir la JND sur 3 sites comme les années précédentes pour cette saison. Tous les clubs ayant des équipes U7 et U9 devront obligatoirement être représentés.

Elle est programmée le 3 juin 2023.

CALENDRIER

Prochaine réunion de la CDJT prévue Le 07 décembre 2022 à 18H30 siège du DFSM à Yvetot.

Le Président
M. GRIEU Raphael

Le secrétaire de Séance
M. MONNIER Michel